

# ASSEMBLEE GENERALE 2021

**Quorum atteint à 14h06 le 20 Février 2021, 28 signatures dont 12 procurations.**

M. MAS, président de l'ASL Campagne des Amandiers, remercie l'assistance d'être venu et commence l'assemblée.

## 1) BUREAU

Le poste de président et de trésorier sont maintenus respectivement par M. Mas et M. RIOS. Mme RANC, secrétaire annonce sa démission. Mme GARAIX, propose sa candidature.

PRESIDENT : M. MAS

TRESORIER : M. RIOS

SECRETAIRE : Mme GARAIX

Renouvellement du bureau accepté à l'unanimité.

## 2) BILAN FINANCIER

Un état des comptes est présenté (débits-crédits). 2 comptes sont tenus, un compte chèque (**crédit de 208,50 €**) et un compte sur livret (**crédit de 11891,71 €**). Reste 300 € à encaisser en chèque (cotisation 2020).

Après l'explication des mouvements bancaires, des frais et des rentrées d'argent, le bilan est accepté à l'unanimité.

## 3) ESPACES VERTS

Changement de prestataire, c'est l'entreprise ROUYER qui effectue dorénavant les travaux ;

Présentation des travaux effectués sur la végétation (2 entrées , carrefour des oliviers).

Présentation de l'installation du panneau de signalisation à l'entrée ;

Un devis pour les travaux restant à effectuer sur la végétation (taille des arbres et arbustes, nettoyage des bassins de rétention) est présenté pour un coup de 3100€. Ceux-ci sont votés à la majorité malgré l'abstention et le refus de certains.

Un entretien annuel est prévu, 4 passages (3200€/an). Vu que l'entretien sera régulier et effectué par l'entreprise Rouyer, pas de journée de nettoyage.

#### 4) QUESTIONS DIVERSES ET RAPPEL

**La cotisation**, le montant est maintenu à **150 € pour 2021** ; celle-ci est payable jusqu'au **30/06/2021**. Le règlement peut-être échelonné, en **3 fois** . Vous pouvez effectuer un **virement** en précisant **votre n° de lot**. Les chèques doivent être déposés au **18 lot campagne des Amandiers chez Mr RIOS notre comptable**. En cas de relance, le montant du recommandé sera impacté au propriétaire.

**Accès pompier au fond du lotissement**, personne n'y a accès, aucun aménagement n'est prévu, le maintien fermé de cet accès est voté à l'unanimité afin d'éviter le flux de personnes extérieures au lotissement.

Il sera demandé à la mairie une éventuelle **reprise de la voirie**.

**Bassin de rétention**, il est demandé de sécuriser l'accès ; un changement de barillet est prévu, ainsi que pour le cabanon au milieu du lotissement.

#### **CIRCULATION**

- **Ralentisseur, essai test**, un vote à main levée est favorable pour l'installation d'un ralentisseur dans l'allée centrale du lotissement ; il sera positionné au niveau du lot 32. Un devis a été présenté (363€). Si après un mois, l'essai est concluant, un second sera installé au niveau du lot 7.
- **Vitesse**, il est rappelé que dans un lotissement celle-ci doit-être de 30km/h.
- Apprenons à **nos enfants** à être prudent sur la chaussée...
- Le marquage d'un **STOP** au bout du chemin privé (coté lotissement plein soleil), il faut relancer le propriétaire.

**Sac jaunes**, il ne faut les sortir que le mardi soir ; et les rentrer si les éboueurs ne sont pas passés le mercredi.

**Respect de voisinage**, les aboiements, le stationnement. Il est **possible de stationner** sur le trottoir à condition de laisser le passage pour les piétons et les poussettes.

**Chaque occupant** du logement est responsable de **l'entretien de ses haies** donnant sur l'espace public. Si la haie incriminée empêche le passage des piétons sur le trottoir, il sera envoyé, après avertissement un recommandé pour faire tailler celle-ci, avec le montant du recommandé dû à la charge au propriétaire. Il en est de même pour les haies et arbustes qui empiètent sur les bosquets et bassin de rétention.

M. MAS propose, si les conditions sanitaires le permettent de réinstaurer un **moment convivial** pour la fête des voisins ; tout le monde présent est favorable.

Le bureau

M R RIOS  
